

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE  
Commune de  
PAULHAN

**Séance du 4 Octobre 2018**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2018/10/09**

Date de la convocation	25/09/2018
	<b>Votes : 21</b>
Présents : 16	Pour : 21
Absents : 6	Contre : 0
Représentés : 5	Abstention : 0

L'an deux mille dix huit et le quatre octobre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GAVINET Isabelle, HEREDIA Fabienne, JAURION Léon, RICARD Christine, ROYON Sophie.

Etaient Absents : MM. BORGNAT Géraldine, GASC Georges, GASPARD Chantal, JAM Thierry, L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Mr ALAMBERT Elie à Mr JAURION Léon  
- Mme AMMARI Hanane à Mme ARNAUD Pierrette  
- Mme GUERIN Audrey à Mr VALERO Claude  
- Mr ROIG José à Mr DUPONT Laurent  
- Mr SEBASTIAN David à Mr ARNAUD Raymond

Objet : Mise en accessibilité des ERP – Année 2  
Demande de subvention au titre de la DETR 2019

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20181004-2018-10-09-DE  
Date de télétransmission : 08/10/2018  
Date de réception préfecture : 08/10/2018

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) avec le bureau d'étude A2CH, conformément à la loi du 11 février 2005, au décret n° 2006-55 du 17 mai 2006 et à l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, fixant le dépôt de l'Ad'Ap auprès de l'autorité administrative au 26 septembre 2015. L'objectif de la collectivité est de rendre accessible à tous l'ensemble des établissements recevant du public.

L'année 1 de l'Ad'Ap porte sur le cimetière, l'école maternelle F. Dolto, l'école G. Sand, l'espace Louis Sert, l'église et la mairie. Les travaux commenceront en 2019 et bénéficient du financement D.E.T.R 2018.

L'année 2 porte sur l'espace Georges Brassens, le gymnase communal, la salle des jeunes et la salle des fêtes.

Il évoque la nécessité de recourir aux aides financières de l'Etat pour mener à bien ce projet, éligible à la DETR.

Il présente les pièces techniques et administratives du dossier établi par le bureau d'études A2CH, maître d'œuvre dédié à l'accessibilité, et en précise le coût ainsi détaillé :

- Coût estimé des travaux H.T :	190 800.00€
- Coût estimé honoraires H.T :	6 400.00€
TOTAL H.T.	197 200.00€
T.V.A 20%	39 440.00€
TOTAL TTC	236 640.00€

Il le soumet au Conseil Municipal en lui demandant de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

### Décide

- d'approuver le dossier avant projet détaillé de cette opération et son plan de financement prévisionnel ;
- de solliciter, en raison de la nécessité de la réalisation de ces travaux, l'aide financière au titre de la DETR 2019 pour la mise en accessibilité des ERP- Année 2 d'un montant de travaux de 190 800.00€ HT. et 6 400.00€ HT d'honoraires.
- Mandate M. le Maire ou l'adjoint délégué pour accomplir toutes les formalités nécessaires au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.



*Le Maire,*  
Claude VALERO

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20181004-2018-10-09-DE  
Date de télétransmission : 08/10/2018  
Date de réception préfecture : 08/10/2018